

Aunis  
- Sud -Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 novembre 2023  
DELIBERATION n°2023\_11\_20SITE SEVESO SEUIL HAUT - COMMISSION DE SUIVI DE SITE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
SUPPLÉANT

<b>Nombre de membres :</b>			L'an deux mille vingt-trois, le vingt et novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	37	46	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) - Micheline BERNARD - Éric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Gilles GAY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de David CHAMARD) - Anne-Sophie DESCAMPS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Joël LALOYEAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN ( a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE- Nadia AUDEBERT - Alysson CURTY (a reçu pouvoir de Thierry BLASEZYK) - Lydia BERETTI (a reçu pouvoir de Pascal TARDY) - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Emmanuel NICOLAS - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Marline LLEU) - Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danielle BALLANGER -			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU, Gérard ALAIRE, Richard MOREAU			
<b>Absents :</b>			
Éric GUINOISEAU (excusé), Stéphane AUGÉ (excusé), Younes BIAR, Didier TOUVRON			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Bruno CALMONT
<b>Convocation envoyée le :</b> 15 novembre 2023
<b>Affichage de la convocation le :</b> 15 novembre 2023

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 27 NOV. 2023
n°: 017-200041614-20231121-2023_11_20-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 30 NOV. 2023

**SITE SEVESO SEUIL HAUT - COMMISSION DE SUIVI DE SITE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLÉANT**

Monsieur Walter GARCIA avait été désigné représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud à la Commission de suivi de site SEVESO SEUIL haut, en remplacement du Président pour y siéger en cas d'empêchement de ce dernier.

La démission de Monsieur GARCIA du conseil municipal de Saint Pierre La Noue a conduit de manière concomitante à la fin de son mandat de conseiller communautaire.

Il sera donc proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation parmi les élus communautaires, d'un nouveau représentant de la CdC Aunis Sud à la Commission de suivi,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2022 autorisant la société Novaem BB Trade à exploiter un stockage d'engrais à base de nitrate d'ammonium dans la zone industrielle des Grands Champs sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis, société relevant désormais du statut SEVESO seuil haut,

Vu les articles L. 125-2 et L. 125-2-1 du Code de l'Environnement permettant de créer une commission de suivi de site,

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente-Maritime reçu le 24 janvier 2022 informant de la création de la commission de suivi de site pour cette installation. Cette commission a pour but de créer un cadre d'échange et d'information sur le suivi de l'activité de cette installation classée et les actions menées par son exploitant, afin de prévenir des pollutions, des risques et des nuisances en référence à l'article L. 511-1 du même code,

Considérant, la démission de Monsieur Walter GARCIA du conseil municipal de Saint Pierre la Noue

Monsieur le Président invite le conseil communautaire de la Communauté de Communes à bien vouloir désigner un nouveau représentant en qualité de suppléant.

Monsieur le Président fait part de la candidature de Monsieur Éric BERNARDIN

Mr Jean GORIOUX, Président rappelle que la désignation de représentants aux organismes extérieurs doit se faire à bulletin secrets, sauf si, conformément aux articles L2121-21 et L5211-1 du CGCT, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'y déroger.

Mr Jean GORIOUX, Président, propose au conseil communautaire d'utiliser cette possibilité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne un représentant suppléant de la Communauté de Communes Aunis Sud à la commission de suivi de site pour l'installation relevant du statut SEVESO seuil haut sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis, à savoir :

**Monsieur Éric BERNARDIN**

AR Prefecture

017-200041614-20231121-2023\_11\_20-DE  
Reçu le 27/11/2023

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 23 novembre 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Bruno CALMONT

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

**AR Prefecture**

017-200041614-20231121-2023\_11\_20-DE  
Reçu le 27/11/2023